

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 15 mai 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 15 du mois de mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 9 mai 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT
Laura LAVILANIE
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **17 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – CAMPING

(52-2023)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2023, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget d'investissement du camping.
L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

| DECISION MODIFICATIVE | | |
|---|-----------------|-----------------|
| INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours <ul style="list-style-type: none">• 2312 Terrains | - 20 000€ | |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none">• 2153 Réseaux divers | + 20 000€ | |

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau